



garde pendant les fêtes de fin d année

Par **mislili**, le **30/11/2010** à **20:52**

Bonsoir,

Voilà, j ai eu mon fils l année 2009 pour la nouvelle année, son père l a gardé à Noël, en 2010, pouvons nous inverser, pour que je puisse fêter Noël avec mon fils ?

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **21:03**

S'il est d'accord pour ça, oui (et dans ce cas, vous lui faites mettre son accord par écrit, sur du papier, pas un mail)

Si non, non vous ne pouvez pas si le jugement stipule que c'est un an sur deux

Par **mislili**, le **30/11/2010** à **21:10**

Le problème est bien là, Le père de mon fils à décidé qu il prendrait notre fils à Noël et pas à la nouvelle année. Qu' est-ce que je peux faire ? Ca fait maintenant la 2eme année que je passe Noël sans mon fils ! Je n ai pas envie d en passer un 3eme sans lui ! de plus j ai l impression que le papa m impose son choix..

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **22:15**

que dit le jugement ?